

# Revue

N°23 – Mai 2012

Pour adresse:

Département de la santé et de l'action sociale – Secrétariat général  
Bâtiment administratif de la Pontaise – Av. des Casernes – 1014 Lausanne  
Tél. 021 316 50 51 – Fax 021 316 50 69

## Actuel

*Le rapport d'activité 2011 du CPS est disponible au secrétariat.*

*Le rapport du CCF concernant la facture sociale 2010 est à disposition des communes qui en feront la demande au BIC, [info.bic@vd.ch](mailto:info.bic@vd.ch).*

## Agenda

*Dernières séances du CPS :*

*14 février 2012, 27 mars 2012, 22 mai 2012*

*Prochaine séance du CPS :*

*19 juin 2012*

## Contacts

### **Présidence**

*Laurent Wehri, Syndic de Montreux,  
[wehri.laurent@bluewin.ch](mailto:wehri.laurent@bluewin.ch)*

### **Représentants des communes**

*Jean-Michel Clerc, président du Conseil des régions RAS,  
[jmiclerc@bluewin.ch](mailto:jmiclerc@bluewin.ch)*

*Eric Küng, président de l'ARAS Broye-Vully,  
[eric.kueng@payerne.ch](mailto:eric.kueng@payerne.ch)*

*Oscar Tosato, Municipal à Lausanne,  
[oscar.tosato@lausanne.ch](mailto:oscar.tosato@lausanne.ch)*

### **Représentants de l'État**

*Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC,  
[anne-catherine.lyon@vd.ch](mailto:anne-catherine.lyon@vd.ch)*

*Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS,  
[pierre-yves.maillard@vd.ch](mailto:pierre-yves.maillard@vd.ch)*

*Philippe Leuba, chef du DEC,  
[philippe.leuba@vd.ch](mailto:philippe.leuba@vd.ch)*

### **Secrétariat**

*Philipp Müller, secrétaire général adjoint du DSAS,  
[philipp.muller@vd.ch](mailto:philipp.muller@vd.ch)*

## Sommaire

Dans sa séance du 22 mai, le Conseil s'est prononcé sur le projet de modification de la Loi vaudoise d'application de la Loi fédérale sur les allocations familiales (LVLAFam). Il a également procédé à un premier examen des demandes de subventions aux organismes en milieu ouvert pour l'année 2013.

Le CPS a donné un préavis favorable au projet de modification de la LVLAFam. Il a par ailleurs demandé au DSAS de lui fournir des renseignements complémentaires sur plusieurs subventions aux organismes en milieu ouvert. Le Conseil décidera sur ces subventions à l'occasion de sa séance du 19 juin.

Enfin, le CPS a pris note de l'évaluation du programme cantonal de prévention du surendettement. Il se prononcera sur les suites à y donner lors de sa séance du mois de septembre.

La rubrique questions / réponses reste inutilisée dans ce numéro. Le Conseil vous encourage vivement à en faire usage à l'avenir. Vos questions peuvent être adressées au secrétariat du Conseil.

## Préavis du CPS

Séance du 22 mai 2012

### Projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam)

*Le Conseil a discuté de ce projet visant à unifier les taux de cotisation des caisses d'allocations familiales et à augmenter l'allocation pour les jeunes en formation de CHF 80 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

Afin d'assurer une certaine continuité dans les mesures prises en faveur des familles, et considérant le contexte économique actuel, le Conseil d'Etat a autorisé le DSAS de mettre en consultation un projet visant à proposer des mesures permettant de soulager quelque peu les familles vaudoises. Ce projet envisage ainsi de relever les allocations familiales pour les jeunes en formation de 250 francs par mois à 330 francs par mois. Globalement, un montant de l'ordre de 38.6 millions serait alloué aux familles.

S'agissant du financement des allocations familiales, on constate des écarts importants de taux de cotisation entre les différentes caisses que le système du Fonds de surcompensation ne permet pas de réduire. Cette situation ne permet pas d'assurer le financement d'un développement de prestations d'allocations familiales sans mettre en péril l'équilibre financier de certaines caisses ou les contraindre à relever de manière exagérée leur taux de cotisation, ce qui va toucher de nombreux entrepreneurs vaudois.

La mise en oeuvre de la mesure proposée sur le plan des prestations exige donc un dispositif d'accompagnement sous la forme d'une péréquation adéquate des charges entre caisses d'allocations familiales. Le projet propose deux mesures complémentaires : fixer un taux unique de cotisations pour les employeurs et procéder à une compensation totale des charges, par le biais du fonds de surcompensation. Ce système plus équitable est déjà appliqué dans le régime vaudois des allocations familiales pour personnes indépendantes et pratiqué dans d'autres cantons, notamment celui de Genève et du Jura.

*Le Conseil a émis un avis favorable à la proposition d'introduction d'un taux de cotisation unique et à la proposition d'augmentation de l'allocation pour les jeunes en formation.*

### Evaluation du programme cantonal de prévention du surendettement

*Le Conseil a pris acte de l'aboutissement de l'évaluation de ce programme dont il est à l'origine. Il décidera des suites à y donner à l'occasion de sa séance du mois de septembre.*

Le Conseil a salué l'évaluation de ce programme qu'il a lancé en 2007. Il a pris note avec satisfaction que les mandataires ont dûment analysé les prestations existantes tout en se prononçant sur leurs forces et leurs faiblesses. Des recommandations relatives au développement futur de ce programme en termes de public cible, de détection précoce et de gouvernance ont également été formulées. Le Conseil décidera à l'occasion de sa séance du mois de septembre sur les suites qu'il entend y donner.

## Objets inscrits à l'agenda du Conseil

- Projet UAT 2010 (devenant Centres d'accueil temporaire (CAT))
- Bénévolat : pré-rapport de réponse au postulat Jaquet-Berger
- Rapport sur la politique de maintien à domicile des personnes en situation de handicap
- Aide individuelle à domicile LAPRAMS
- Catalogue du remboursement des frais de maladie des bénéficiaires PC AVS-AI
- Rapport d'évaluation prévention du surendettement

Le Bureau du Conseil

Distribution : Conseil d'Etat (par son président) et Chancellerie  
Conseil des régions RAS (par son président), communes vaudoises, UCV , AdCV, Lausanne Région  
Députées et députés au Grand Conseil  
Services concernés : SASH, SPAS, SSP, SG-DSAS, SDE, SPJ, SESAF, DGEP, SPOP, SPEN  
Secrétariats généraux des départements concernés : DEC, DFJC, DINT  
Préfètes et préfets  
Contrôle cantonal des finances  
Centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés